

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC des Chenaux
Municipalité de Saint-Stanislas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas tenue le 4 août 2025 à 19 h 30 au 1302, rue Principale, et à laquelle sont présents : la conseillère Lorraine Boisvert et les conseillers Gérald Cossette, Alain Déry et Dominique Cossette, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Pellerin, maire.

Suite à la démission de la conseillère Chloé Germain-Thérien, le poste de conseiller(ère) au siège # 5 est vacant.

Madame Marie-Claude Jean, greffière-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Douze (12) personnes composent l'assistance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-08-115

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Procès-verbal – Séance ordinaire du 07 juillet 2025 – Adoption**
- 4. Correspondance**
- 5. Administration générale**
 - 5.1. Comptes à payer et déboursés du mois de juillet 2025 – Adoption
 - 5.2. Rapport financier au 31 décembre 2024 et rapport de l'auditeur externe – Dépôt
 - 5.3. Faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2024 – Rapport du maire – Dépôt
 - 5.4. État des activités financières de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2025 – Comparatif comptable – Dépôt
 - 5.5. État des activités financières de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2025 – Suivi de la situation budgétaire – Dépôt
 - 5.6. Élections municipales de novembre 2025 – Rémunération du personnel – Autorisation
 - 5.7. Règlement numéro 2025-01 relatif à l'interdiction de la vente itinérante ou de colporter – Avis de motion
 - 5.8. Projet de règlement numéro 2025-01 relatif à l'interdiction de la vente itinérante ou de colporter – Dépôt
 - 5.9. Appartenance Mauricie – Calendriers historiques 2026 – Achat – Autorisation
 - 5.10. Service des travaux publics – Journalier spécialisé – Horaire de travail – Autorisation
 - 5.11. ADMQ – Colloque annuel de zone – Inscriptions – Autorisation
 - 5.12. Lot 5 395 049 – Vente – Autorisation
- 6. Transports**
 - 6.1. Tracteur à pelouse – Remplacement de la tondeuse – Autorisation

7. Hygiène du milieu

- 7.1. Traitement des eaux usées – Analyse des boues – Facture Argus Environnement no 2271 – Affectation de la réserve financière 59 14000 000 – Autorisation

8. Sécurité publique

9. Aménagement et urbanisme

- 9.1. Lot 5 396 371 – Retrait du caractère public – Cession – Autorisation
9.2. Partie du lot 6 286 063 – Exclusion de la zone agricole - Demande à la MRC des Chenaux

10. Santé et bien-être

11. Loisirs et culture

12. Varia

13. Période de questions

14. Fermeture de la séance

Il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte l'ordre du jour tel que présenté; il demeure cependant ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2025

2025-08-116

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal affirment avoir lu le projet de procès-verbal relatif à la séance ordinaire tenue le 07 juillet 2025 et déclarent qu'il est conforme aux délibérations;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte ledit procès-verbal.

4. CORRESPONDANCE

- **MTMD** – Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) – Octroi de 18 000 \$
- **Parc de la rivière Batiscan** – Amélioration des infrastructures de gestion des matières résiduelles – Demande d'appui

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Comptes à payer et déboursés du mois de juillet 2025 – Adoption

2025-08-117

Il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas approuve la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2025, du numéro 4168 au numéro 4182 et des paiements effectués par ACCÈS D pour un total de 91 paiements s'élevant à 267 403,04 \$; approuve les comptes à payer du mois de juillet 2025 au montant total de 228 738,58 \$.

5.2 Rapport financier au 31 décembre 2024 et rapport de l'auditeur externe – Dépôt

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1)*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur externe pour l'année financière 2024.

5.3 Faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2024 – Rapport du maire – Dépôt

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire Luc Pellerin dépose le rapport sur les faits saillants des états financiers 2024 et du rapport de l'auditeur externe.

5.4 État des activités financières de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2025 – Comparatif comptable – Dépôt

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2025.

5.5 État des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2025 – Suivi de la situation budgétaire – Dépôt

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2025.

5.6 Élections municipales de novembre 2025 – Rémunération du personnel – Autorisation

2025-08-118

Il est **proposé** par Lorraine Boisvert et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas autorise les taux de rémunération suivants pour la tenue de l'élection du mois de novembre 2025.

	Élection 2021	Élection 2025
Président d'élection (à forfait)		10%
Coordination de l'élection	750	825
Confection et révision liste électorale	565	621
Jour du scrutin (12 heures)	565	621
Jour du vote par anticipation (10 h)	377	415
Secrétaire d'élection (à forfait)		12%
Confection et révision liste électorale	424	475
Jour du scrutin (12 heures)	424	475
Jour du vote par anticipation (10 h)	283	317
Scrutateur (à l'heure)		12%
Jour du scrutin (12 heures)	19.00	21.28
Jour du vote par anticipation	19.00	21.28
Dépouillement vote par anticipation	19.00	21.28
Secrétaire bureau de vote (à l'heure)		12%
Jour du scrutin	16.20	18.15
Vote par anticipation	16.20	18.15
Dépouillement vote par anticipation	16.20	18.15

Préposé à l'information (à l'heure)		12%
Jour du scrutin	18.00	20.15
Vote par anticipation	18.00	20.15
Commission de révision (à l'heure)		12%
Réviseur	18.90	21.20
Secrétaire	18.90	21.20
Agent réviseur	18.90	21.20
Table de vérification (à l'heure)		12%
Jour du scrutin (2 membres)	15.00	16.80
Jour du scrutin président	15.00	16.80
Séance de formation (à l'heure)	Selon taux du poste	Selon taux du poste

5.7 Règlement numéro 2025-01 relatif à l'interdiction de la vente itinérante ou de colporter – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par Gérald Cossette à l'effet qu'il présentera lors d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption, le règlement 2025-01 relatif à l'interdiction de la vente itinérante ou de colporter.

L'objet dudit règlement porte sur l'interdiction de la vente itinérante ou de colporter sauf quelques exceptions.

5.8 Projet de règlement numéro 2025-01 relatif à l'interdiction de la vente itinérante ou de colporter – Dépôt

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de règlement numéro 2025-01 relatif à l'interdiction de la vente itinérante ou de colporter.

Ledit projet de règlement est mis à la disposition des citoyens.

5.9 Appartenance Mauricie – Calendriers historiques 2026 – Achat – Autorisation

2025-08-119

Il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas acquière 5 calendriers historiques 2026 d'Appartenance Mauricie et ce, au montant de 10 \$ par unité.

5.10 Service des travaux publics – Journalier spécialisé – Nouvel horaire de travail – Autorisation

2025-08-120

CONSIDÉRANT le désir manifesté par notre journalier spécialisé, M. Jasmin Lafontaine, à voir son horaire de travail diminué;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics soit désormais sous la gouverne d'un nouveau coordonnateur;

CONSIDÉRANT que l'équipe en place ne voit aucun inconvénient à l'effet que M. Lafontaine diminue son horaire de travail à 34 heures par semaine; qu'en cas de besoin, il se rende disponible pour assurer la qualité des services ;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas autorise un nouvel horaire de travail à M. Jasmin Lafontaine comme suit :

- 8.5 heures / jour
- 34 heures / semaine
- du lundi au jeudi

La présente autorisation s'appliquera au soixantième anniversaire de naissance du bénéficiaire.

Toutes les autres clauses de *l'Entente relative aux conditions de travail des employés de la Municipalité de Saint-Stanislas* continuant de s'appliquer. La présente résolution y étant jointe comme addenda.

5.11 ADMQ – Colloque annuel de zone – Inscriptions – Autorisation

2025-08-121

CONSIDÉRANT que le Colloque annuel de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) soit une source importante d'information et une occasion supplémentaire de développer son réseau de communication;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas autorise la directrice générale et son adjointe à participer au Colloque de zone 2025 de l'ADMQ et qu'en conséquence, elle en défraie les coûts d'inscription de 120 \$ par personne et de déplacement.

5.12 Lot 5 395 049 – Vente – Autorisation

2025-08-122

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-104 qui autorise la Municipalité à désaffecter le lot 5 395 049 et ce, à des fins d'aliénation;

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2025-06-89, la Municipalité a autorisé une enchère privée, pour les propriétaires riverains; qu'elle l'a tenue et que trois (3) soumissions sur une possibilité de quatre (4) ont été déposées comme suit :

- propriétaire (succession) du lot 5 395 048 52 102 \$
- propriétaire du lot 5 395 050 32 201 \$
- propriétaire du lot 5 395 056 30 199 \$

CONSIDÉRANT que le futur propriétaire du lot 5 395 048 soit le plus haut soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Lorraine Boisvert et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adjuge le lot 5 395 049 au propriétaire (succession) du lot riverain 5 395 048 au montant de 52 102 \$ et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une preuve de propriété soit transmise à la Municipalité dans les quinze jours de l'adoption de la présente résolution;

2. Qu'un dépôt au montant de 32 201 \$ soit effectué dans les quinze jours de l'adoption de la présente résolution;
3. Que le solde du montant de la vente de 19 901 \$ soit versé à la Municipalité lors de la signature de l'acte de vente chez notaire et ce, dans les meilleurs délais.

6. TRANSPORT

6.1 Tracteur à pelouse – Remplacement de la tondeuse – Autorisation

2025-08-123

CONSIDÉRANT l'âge et les coûts d'entretien nécessaires pour conserver la fonctionnalité de la tondeuse du tracteur à gazon ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge qu'il soit plus avantageux de remplacer ladite tondeuse que de la faire réparer ;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas autorise le remplacement de la tondeuse du tracteur à pelouse et ce, au montant de 3 500\$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission du *Groupe Lafrenière Tracteurs* datée du 16 juillet 2025; que ladite dépense soit affectée au fonds général.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Traitement des eaux usées – Analyse des boues – Facture no 2271 d'Argus Environnement – Affectation de la réserve financière 59 140 00 000 – Autorisation

2025-08-124

CONSIDÉRANT les travaux de vidange des bassins d'eau usées en cours;

CONSIDÉRANT la réserve financière créée pour défrayer les coûts de ces dits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas affecte le montant de 930 \$ relatif à la facture 2271 *d'Argus Environnement* à la réserve financière 59 140 00 000.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien à cet item.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 Lot 5 396 371 – Désaffectation à des fins d'aliénation – Autorisation

2025-08-125

CONSIDÉRANT que le lot 5 396 371, propriété de la Municipalité, est considéré comme un bien affecté à l'utilité publique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite céder ledit lot, auparavant destiné à la circulation routière, au propriétaire qui l'occupe depuis nombre d'années soit Ferme B.G. Fournier et fils inc. ;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte et tel que requis par l'article 916 du *Code civil du Québec*, il est nécessaire de désaffecter ce bien de l'utilité publique en vue de procéder à son aliénation;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas :

- désaffecte de l'utilité publique le lot 5 396 371 ;
- autorise la directrice générale à procéder à l'aliénation du lot 5 396 371 à la faveur de Ferme B.G. Fournier et fils inc. et ce, à titre gratuit; tous les frais professionnels liés à la présente transaction immobilière étant à la charge de l'acquéreur.

9.2 Partie du lot 6 286 063 – Exclusion de la zone agricole – Demande à la MRC des Chenaux

2025-08-126

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Champlain a reçu une demande relative à l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 6 286 063;

CONSIDÉRANT que cette demande soit conforme aux objectifs du plan d'urbanisme actuellement en vigueur, sauf en ce qui a trait aux limites des affectations du sol;

CONSIDÉRANT que cette demande ne soit pas conforme au règlement de zonage actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que cette demande se justifie amplement par les motifs décrits dans le document intitulé « Demande d'exclusion de la zone agricole, partie du lot 6 286 063 situé à Saint-Stanislas-de-Champlain »;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présent que :

- Le préambule fasse partie de la présente résolution;
- La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Champlain appuie et fasse sienne la présente demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 6 286 063;
- La Municipalité transmette la présente résolution à la MRC des Chenaux;
- La Municipalité consente à modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage afin de les rendre conformes à une décision positive de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles relative à la présente demande d'exclusion de la zone agricole.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Rien à cet item.

11. LOISIRS ET CULTURE

Rien à cet item

12. VARIA

Des élus municipaux soumettent à l'assemblée de l'information relativement aux sujets suivants :

- Tenue du tournoi de balle familial annuel du 29 au 31 août 2025.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE LA SÉANCE

2025-08-127

À 19 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sous proposition d'Alain Déry.

Marie-Claude Jean
Greffière-trésorière

Luc Pellerin
Maire

Je, Luc Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.